

*Comité de Pilotage de la Rationalisation des
Communautés Economiques Régionales en Afrique
Centrale (COPIL/CER-AC)*

**Troisième Réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des
Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale**

COMMUNIQUE FINAL

Yaoundé, le 24 avril 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B.L.' with a horizontal line underneath.

Le 24 avril 2015 s'est tenue à Yaoundé, en République du Cameroun, la 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI, Président du COPIL/CER, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Le Secrétaire Général de la CEEAC et la Vice-présidente de la Commission de la CEMAC rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour du COPIL/CER.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou leurs représentants dûment accrédités des pays ci-après:

- La République du Burundi ;
- La République du Cameroun ;
- La République Centrafricaine ;
- La République du Congo ;
- La République Gabonaise ;
- La République de Guinée Equatoriale;
- La République Démocratique du Congo;
- La République de Sao Tomé et Principe;
- La République du Tchad;

Les Représentants des Institutions ci-après :

Le Bureau Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique;

- la BAD;
- la BDEAC;

- la BEAC.

Après avoir adopté l'ordre du jour de ses travaux, le COPIL/CER a constitué un bureau comprenant :

- Président : Cameroun

- Rapporteurs : CEEAC , CEMAC

Le COPIL/CER a pris connaissance du rapport de la réunion de la Cellule des Experts présenté par son Président, Monsieur SIMO NJONOU Jean- Paul et l'a adopté.

Après avoir jugé pertinent le rapport présenté, le COPIL/CER a immédiatement entamé l'examen des projets des textes.

Le premier projet de texte examiné est celui relatif au cadre de concertation et de coordination entre la CEEAC et la CEMAC. Ce projet de texte a été adopté sans amendements.

Le second projet de texte relatif à la décision portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique a été adopté après des échanges fructueux sur la détermination de sa composition qui devrait intégrer la représentation des Etats membres et les deux Communautés Economiques.

Les projets de textes relatifs aux questions commerciales, notamment les projets de décision conjointe sur l'harmonisation de l'agrément au tarif préférentiel en Afrique Centrale et sur l'harmonisation de la procédure d'agrément au tarif préférentiel CEEAC/CEMAC ont été adoptés moyennant quelques amendements.

Les textes relatifs aux questions sécuritaires, à la libre-circulation et au mécanisme de financement n'ayant pas fait l'objet d'un consensus au niveau des Experts, le COPIL/ CER a jugé nécessaire de renvoyer leur examen, tout en indiquant que ce dernier devra impérativement se faire sur la base des orientations des Etats et la mise sur pied d'un chronogramme par le COPIL/CER.

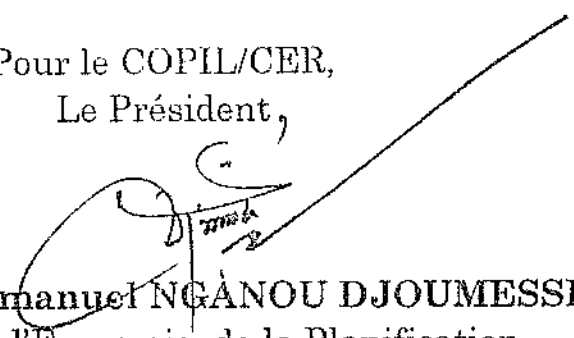
Il y a lieu de souligner que les orientations doivent permettre aux Experts mandatés de travailler dans le sens de la résolution définitive de la problématique de la libre-circulation qui demeure l'un des fondements essentiels de l'Intégration.

Les Ministres, poursuivant leurs travaux, ont abordé la question relative au financement du COPIL/CER. Sur ce point, un état financier ressortant les contributions et les arriérés dus au COPIL/CER, a été présenté.

Au terme de leurs travaux, les Ministres des pays membres du COPIL/CER ont hautement apprécié l'hospitalité dont ils ont été l'objet, ainsi que leurs délégations durant leur séjour à Yaoundé. Ils ont aussi exprimé leur vive reconnaissance à Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président dédié du COPIL/CER-AC et lui ont adressé une motion de remerciements et de déférence.

Fait à Yaoundé le 24 avril 2015

Pour le COPIL/CER,
Le Président,



Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI
Ministre de l'Économie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun